



Peut on exiger à un membre du couple à payer son dû ?

Par **TLC**, le **01/07/2016** à **16:11**

Bonjour,

Lorsqu'un couple qui divorce a un bien immobilier en commun mais que seul l'un des 2 paye le crédit (preuves acquises) correspondant, peut on demander à l'autre partie de payer son dû en déduisant le montant total à la revente du bien malgré qu'ils soient mariés sous la communauté des biens ? Merci d'avance

Par **cocotte1003**, le **01/07/2016** à **16:19**

Bonjour,

le bien appartient à la communauté, la vente sera faite et la somme restante sera partagée en deux,

cordialement

Par **amajuris**, le **01/07/2016** à **16:49**

bonjour,

si le couple est marié sous le régime légal de la communauté ou les gains et salaires sont des

biens communs, même si un seul époux rembourse le crédit avec ses revenus, c'est la communauté qui rembourse donc un époux ne peut pas demander à recevoir plus que l'autre époux du montant du prix de vente du bien commun.
c'est le principe du mariage sous le régime légal.
salutations

Par **Visiteur**, le **02/07/2016 à 15:06**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

La seule exception est le cas où l'un des 2 peut prouver avoir apporté des fonds propres, possédés avant mariage ou reçus par donation ou succession pendant le mariage.

Par **marili**, le **16/08/2016 à 08:55**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

Mon ex compagnon et moi avons souscrit un crédit il y a quelques années. Nous nous sommes séparés il y a 3 mois et je viens de recevoir une mise en demeure de la banque me demandant impérativement de régler le montant de l'échéance, mon compagnon ayant fait opposition aux prélèvements automatiques. Peut on se désolidariser aussi facilement d'un crédit pour lequel on est coemprunteur? Ai je des recours?

MERCI [smile4]

Par **Lag0**, le **16/08/2016 à 09:49**

Bonjour,
Votre ex ne s'est pas désolidarisé, il a juste refusé de payer, c'est différent. La banque est alors en droit de demander le paiement à l'autre co-emprunteur.

Par **marili**, le **16/08/2016 à 09:59**

D'accord! Comme j'ai de très faibles revenus, je ne suis pas imposable, mais je possède la maison dans laquelle j'habite. Donc la banque au lieu de faire une saisie sur la retraite de mon ex va saisir ma maison?

Par **BrunoDeprais**, le **16/08/2016 à 11:58**

Bonjour

En principe oui, mais il y a des détails à voir.